

## **POINT DE PRESSE DU 13 JUIN 2005**

### **BILAN DE SANTÉ DE L'ÉDUCATION AU QUÉBEC**

**Trois-Rivières, le 13 juin 2005** – Quelque 150 délégués de la Fédération québécoise des directeurs et directrices d'établissement d'enseignement (FQDE), réunis aujourd'hui en assemblée générale spéciale, se sont penchés sur certains sujets préoccupants de la situation de l'éducation au Québec.

D'entrée de jeu, les porte-parole de la FQDE soulignaient leur inquiétude quant à l'ensemble des tâches et responsabilités dévolues aux établissements, tant pour la gestion des ressources humaines que pour le virage du renouveau pédagogique et la réussite des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage (EHDAA).

Dans leur constat toutefois, tout ne va pas mal. Aussi, pour chacune des situations analysées, sont ressortis tant les éléments considérés comme étant des facilités pour la réalisation de la mission de l'établissement que des difficultés rencontrées pour assurer cette même mission.

Le premier thème qui fut abordé fut celui de la gestion éducative et des conditions de travail des différentes catégories de personnel. Les directions d'établissement ont noté une certaine convergence du discours de l'ensemble des intervenants en éducation tant au niveau politique, administratif que pédagogique. Ils ont également souligné que l'établissement d'un projet éducatif et d'un plan de réussite sont des éléments rassembleurs des différentes catégories de personnel et permettent de mieux cerner les problématiques et les solutions pour les contrer.

Ils ont également noté que malgré les situations de conflit actuelles dans les établissements scolaires, le dévouement et l'engagement du personnel en général étaient l'élément le plus intéressant dans ce bilan.

Cependant, on a pu noter que certains obstacles, entre autres l'incohérence entre les responsabilités dévolues par la loi et les modèles d'allocation des ressources humaines, font en sorte que certains élèves se retrouvent sans intervenant spécialisé.

Le manque de souplesse également dans l'organisation du travail fait qu'on se retrouve avec des dispositions mur-à-mur qui créent plus de problèmes que de solutions. Une chose importante également soulignée par les directions d'établissement est la décision d'instance basée sur des principes administratifs et politiques plutôt que pédagogiques. Les budgets dédiés non transférables illustrent bien la situation.

Un deuxième thème qui a retenu l'attention est la réforme au primaire et au secondaire qui a permis aux directions d'établissement de prendre connaissance du leadership qui leur est reconnu par les études qui ont été menées. Également, le programme de formation prévu dans le renouveau pédagogique a facilité une pratique réflexive des différents intervenants dans l'établissement. Cette pratique réflexive jumelée à l'expérience de ces intervenants ne peut être qu'un enrichissement aux approches utilisées avec les

élèves. Également, un autre élément souligné par les directions d'établissement est la mise en commun des forces des intervenants provoquée par le travail en cycle. Toutefois, ils ont noté que ce travail était plus difficile au troisième cycle du primaire et que cette mise en commun des forces demandait davantage de soutien.

En ce qui a trait aux difficultés rencontrées par ces changements dans le renouveau pédagogique, on retrouve à nouveau la problématique des conventions collectives qui ne tiennent pas compte de la réalité des écoles où on doit appliquer les mêmes solutions en Gaspésie qu'en Abitibi, qu'à Montréal ou qu'en Outaouais.

Cette situation ralentit la créativité dans les différents modes d'organisation que l'on pourrait prévoir dans les écoles. Une inquiétude est également soulevée par les directions d'établissement : celle du manque de ressources dans l'école pour l'accompagnement des enseignants qui doivent vivre ces changements dans leur pratique professionnelle où un soutien quotidien est nécessaire.

Les diverses hésitations du Ministère qualifiées de louvoiements par les directions d'établissement provoquent des difficultés d'appropriation et soutiennent la résistance de certains enseignants à s'engager dans la réforme. À titre d'exemple, les participants ont évoqué les changements de cap dans l'évaluation et le report de la réforme.

Comme troisième sujet, et non le moindre, qui est très d'actualité dans le cadre des présentes négociations sur les conditions de travail des enseignants, les participants ont abordé la réussite des élèves EHDA (Élèves handicapés en difficulté d'adaptation et d'apprentissage). Comme premier point positif, les directions ont souligné l'apport du plan d'intervention adapté qui permet de personnaliser davantage l'intervention auprès des élèves. Également, les directions ont tenu à souligner la compétence accrue de l'ensemble des intervenants auprès des élèves; leur diagnostic plus pointu, la meilleure connaissance des différentes problématiques permettent de mieux cibler les interventions qui doivent être faites.

Toutefois, trois obstacles à la réussite de ces élèves sont ressortis. Le premier, déjà souligné et dénoncé par plusieurs autres groupes, est l'inadéquation entre les besoins et les ressources disponibles aux élèves. Le deuxième obstacle est la formation universitaire initiale des enseignants peu adaptée à la réalité scolaire, entre autres pour la gestion de groupes et l'intégration des élèves en difficulté. Encore une fois, pour ce sujet, les directions dénoncent le peu de souplesse des conventions collectives des diverses catégories de personnel en soulignant que l'effet du manque de souplesse brime l'initiative et la créativité des différents personnels.